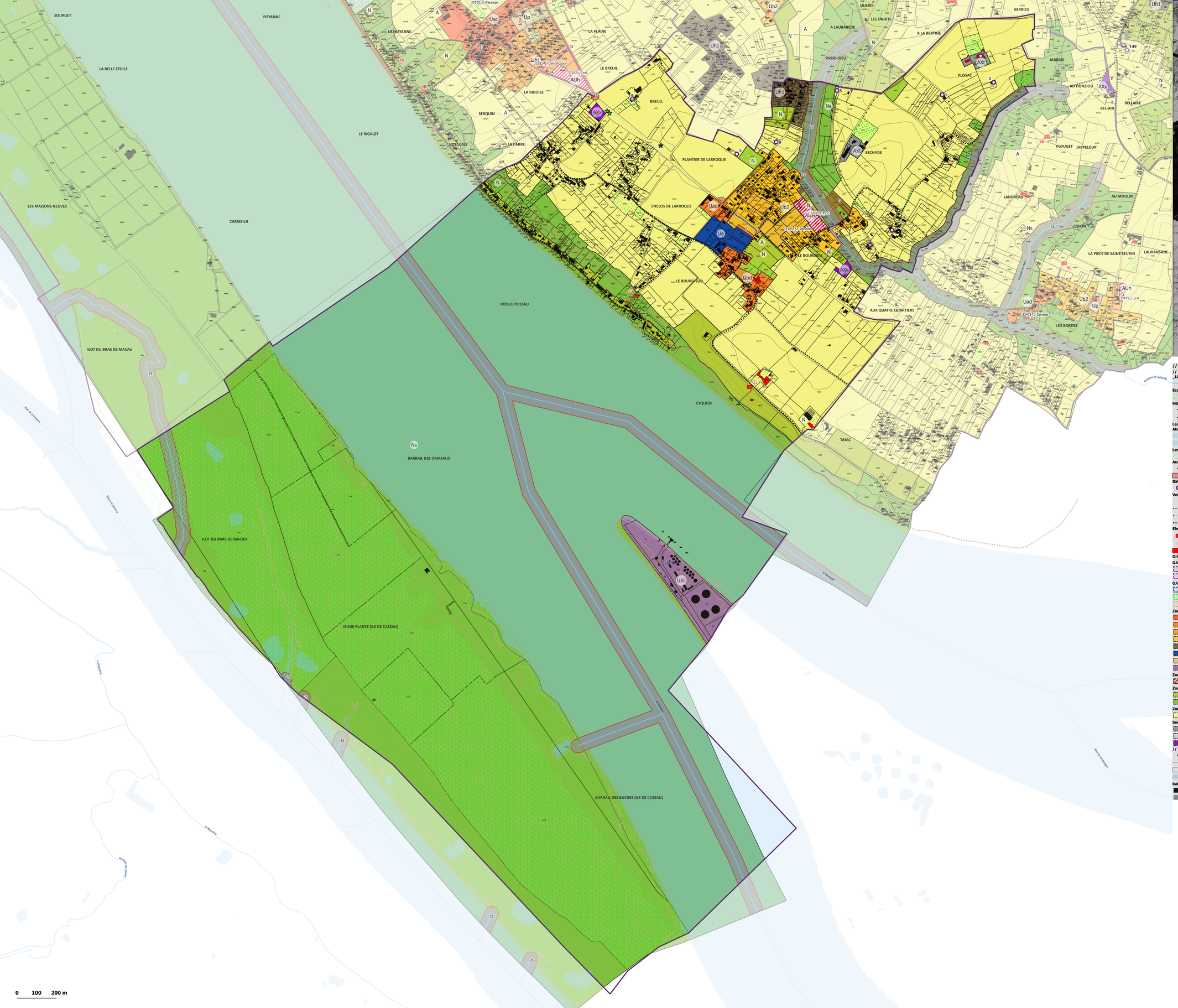

0 100 200 m

PLUi-H

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLAYE

5.2 Documents graphiques -Commune de BAYON SUR GIRONDE

// LEGENDE //

// PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES

_LES DISPOSITIONS RELATIVES A LA TRAME VERTE ET BLEUE "TVB"

Cours d'eau (source loi sur l'eau DDTm33)

Espaces Boisés Classés "EBC"

"EBC"

Milieux isolés ayant un intérêt écologique ou paysager

Arbres isolés à préserver, maintenir ou à créer

Sources / Mares

Les secteurs où les boisements et les haies sont à préserver ou à planter et les abords des cours d'eau à préserver

Abords des cours d'eau à préserver

Tampon de 6 mètres par rapport aux cours d'eau situés en zone U/AU

Tampon de 35 mètres par rapport aux cours d'eau situés en zone A/N

Les secteurs où les boisements et les haies sont à préserver ou à planter

Secteurs ou éléments naturels à protéger

Autres thématiques

Secteur inconstructible au regard d'une cavité recensée (Source : Géorisques)

Emplacements Réservés "ER" (liste à retrouver dans le réglement écrit)

Bâtiments identifiés comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination (sauf réserve de la commission compétente)

Bâtiments identifiés comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination (sauf réserve de la commission compétente)

Voies et chemins à préserver, maintenir ou à créer

Recensement PLUi-H [Chemin existant]

Schéma vélo CCB 2022 [Chemin existant]

Schéma vélo CCB 2022 [Chemin à créer]

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de la Gironde (2016) [Chemin existant]

Elements d'intérêt culturel, historique ou architectural

Cônes de vue (se référer au réglement écrit pour l'orientation)

Elements/Constructions à protéger (ponctuel)

Elements/Constructions à protéger (surfacique)

Orientations d'Amenagement et de Programmation "OAP"

OAP sectorielles

OAP situées en densification

OAP situées en extension urbaine

OAP thématiques

OAP thématique "densité"

OAP thématique "paysage"

OAP thématique/cadre "économie"

Zones urbaines "U"

Zone Uac - centres-anciens des pôles de proximité à la naturalité à préserver

Zone Uad - centres-anciens : un rôle de centralité renforcé

Zone Ub1 - extensions pavillonnaires : une plurifonctionnalité apaisée

Zone Ub2 - extensions pavillonnaires des autres communes - une âme de village conservée

Zone Uh1 - hameaux denses, au caractère patrimonial ou historique avec de la mixité fonctionnelle

Zone Ue - grands sites d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif

Zone Up - grands ensembles bâtis patrimoniaux

Zone UXII - zone d'activités à dominante industrielle : industrie lourde

Zones à urbaniser "AU"

Zones AUh - zone à urbaniser à vocation principale habitat

Zones naturelles et forestières "N"

Zone N - naturelle

Zone Ns - naturelle à sensibilité environnementale

Zones agricoles "A"

Zone A - agricole

Secteurs de Taille ET de Capacité d'Accueil Limitées "STECAL"

Zone AXt - STECAL à vocation touristique ou de loisirs

Zone AXtl - STECAL d'aménagements légers à vocation touristique ou de loisirs

Zone AXx - STECAL à vocation économique

// CADASTRE

Actualisation du cadastre

Courbes de niveau (relief)

parcelles (Source Etalab : 29/09/2025)

Surface en eau

batiments (Source : Etalab 29/09/2025)

Bâti dur

Bâti léger

PLU i-H

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLAYE

5.2 Documents graphiques - Commune de BERSON

VERSION 1 - DATE 2025

// LEGENDE //

// PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES

LES DISPOSITIONS RELATIVES A LA TRAME VERTE ET BLEUE "TVB"

Cours d'eau (source loi sur l'eau DDTm33)

Espaces Boisés Classés "EBC"

"EBC"

Milieux isolés ayant un intérêt écologique ou paysager

Arbres isolés à préserver, maintenir ou à créer

Sources / Mares

Ruissellement

Les secteurs où les boisements et les haies sont à préserver ou à planter et les abords des cours d'eau à préserver

Abords des cours d'eau à préserver

Tampon de 6 mètres par rapport aux cours d'eau situés en zone U/AU

Tampon de 35 mètres par rapport aux cours d'eau situés en zone A/N

Les secteurs où les boisements et les haies sont à préserver ou à planter

Secteurs ou éléments naturels à protéger

Autres thématiques

Secteur inconstructible au regard d'une cavité recensée (Source : Géorisques)

Emplacements Réservés "ER" (liste à retrouver dans le réglement écrit)

Bâtiments identifiés comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination (sauf réserve de la commission compétente)

Bâtiments identifiés comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination (sauf réserve de la commission compétente)

Secteurs identifiés au titre de l'article R.151-34 du Code de l'Urbanisme (carrières)

Voies et chemins à préserver, maintenir ou à créer

Recensement PLUi-H [Chemin existant]

Schéma vélo CCB 2022 [Chemin existant]

Schéma vélo CCB 2022 [Chemin à créer]

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de la Gironde (2016) [Chemin existant]

Elements d'intérêt culturel, historique ou architectural

Cônes de vue (se référer au réglement écrit pour l'orientation)

Elements/Constructions à protéger (ponctuel)

Elements/Constructions à protéger (surfacique)

Orientations d'Amenagement et de Programmation "OAP"

OAP sectorielles

OAP situées en densification

OAP situées en extension urbaine

OAP thématiques

OAP thématique "densité"

OAP thématique "paysage"

OAP thématique/cadre "économie"

Zones urbaines "U"

Zone Uac - centres-anciens des pôles de proximité à la naturalité à préserver

Zone Uad - centres-anciens : un rôle de centralité renforcé

Zone Ub1 - extensions pavillonnaires : une plurifonctionnalité apaisée

Zone Ub2 - extensions pavillonnaires des autres communes - une âme de village conservée

Zone Uh1 - hameaux denses, au caractère patrimonial ou historique avec de la mixité fonctionnelle

Zone Uh2 - hameaux peu denses avec un tissu urbain plus "lâche" et sans mixité fonctionnelle

Zone Ue - grands sites d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif

Zone UXia - zone d'activités à dominante industrielle : industrie artisanale

Zones à urbaniser "AU"

Zones AUh - zone à urbaniser à vocation principale habitat

Zone AUxia - zone à urbaniser à vocation d'activités à dominante industrielle artisanale

Zones naturelles et forestières "N"

Zone N - naturelle

Zone Nf - naturelle correspondant aux principaux massifs forestiers

Zone Ns - naturelle à sensibilité environnementale

Zones agricoles "A"

Zone A - agricole

Zone Aenr - agricole et zones d'accélération des énergies renouvelables

Secteurs de Taille ET de Capacité d'Accueil Limitées "STECAL"

Zone AXe - STECAL à vocation équipement

Zone AXt - STECAL à vocation touristique ou de loisirs

Zone AXtl - STECAL d'aménagements légers à vocation touristique ou de loisirs

Zone AXx - STECAL à vocation économique

// CADASTRE

Actualisation du cadastre

Courbes de niveau (relief)

parcelles (Source Etalab : 29/09/2025)

Surface en eau

batiments (Source : Etalab 29/09/2025)

Bâti dur

Bâti léger

0 100 200 m





// LEGENDE //

// PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES

_LES DISPOSITIONS RELATIVES A LA TRAME VERTE ET BLEUE "TVB"

Cours d'eau (source loi sur l'eau DDTm33)

Zones humides (inventaire du Syndicat du Moron)

Zones Humides Effectives "ZHE"

Zones Humides Potentielles "ZHP"

Espaces Boisés Classés "EBC"

"EBC"

"EBC" significatifs (communes concernées par la Loi Littoral)

Milieux isolés ayant un intérêt écologique ou paysager

Arbres isolés à préserver, maintenir ou à créer

Sources / Mares

Ruissellement

Linéaires de haies et alignements d'abres à préserver, maintenir ou créer

Linéaires de haies et alignements d'abres à préserver, maintenir ou créer

Les secteurs où les boisements et les haies sont à préserver ou à planter et les abords des cours d'eau à préserver

Abords des cours d'eau à préserver

Tampon de 6 mètres par rapport aux cours d'eau situés en zone U/AU

Tampon de 35 mètres par rapport aux cours d'eau situés en zone A/N

Les secteurs où les boisements et les haies sont à préserver ou à planter

Secteurs ou éléments naturels à protéger

Autres thématiques

Linéaires commerçant à protéger

Emplacements Réservés "ER" (liste à retrouver dans le réglement écrit)

Bâtiments identifiés comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination (sauf réserve de la commission co

Bâtiments identifiés comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination (sauf réserve de la commission compétent

Voies et chemins à préserver, maintenir ou à créer

Recensement PLUi-H [Chemin existant]

Recensement PLUi-H [Chemin à créer]

Schéma vélo CCB 2022 [Chemin existant]

Schéma vélo CCB 2022 [Chemin à créer]

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de la Gironde (2016) [Chemin existant]

Elements d'intérêt culturel, historique ou architectural

Cônes de vue (se référer au réglement écrit pour l'orientation)

Elements/Constructions à protéger (ponctuel)

Elements/Constructions à protéger (linéaire)

Elements/Constructions à protéger (surfacique)

Orientations d'Amenagement et de Programmation "OAP"

OAP sectorielles

OAP situées en densification

OAP situées en extension urbaine

OAP thématiques

OAP thématique "densité"

OAP thématique/cadre "économie"

Eléments relatifs à la loi Littoral

Limite Terre-Mer (source Géoservices -nov. 2021)

Espaces Naturels Remarquables "ENR"

Bande des 100 mètres : tampon de 100m à partir de la limite Terre-Mer (titre indicatif)

Espaces Proches du Rivage "EPR"

Zones urbaines "U"

Zone Uaa - centre-ville de Blaye : un centre ville intense protégé

Zone Uad - centres-anciens : un rôle de centralité renforcé

Zone Ub1 - extensions pavillonnaires : une plurifonctionnalité apaisée

Zone Ub2 - extensions pavillonnaires des autres communes - une âme de village conservée

Zone Uh1 - hameaux denses, au caractère patrimonial ou historique avec de la mixité fonctionnelle

Zone Uh2 - hameaux peu denses avec un tissu urbain plus "lâche" et sans mixité fonctionnelle

Zone Uhsdu - zones urbaines correspondant aux hameaux en Secteur Déjà Urbanisé "SDU" (Saint-Genès-de-Blaye)

Zone Ue - grands sites d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif

Zone Up - grands ensembles bâtis patrimoniaux

Zone UXc - zone d'activités à dominante commerciale

Zone UXia - zone d'activités à dominante industrielle : industrie artisanale

Zone UXil - zone d'activités à dominante industrielle : industrie lourde

Zone UXm - zone d'activités mixte ou indifférenciée

Zones à urbaniser "AU"

Zones AUh - zone à urbaniser à vocation principale habitat

Zones AUe - zone à urbaniser à vocation principale équipement

Zone AUxia - zone à urbaniser à vocation d'activités à dominante industrielle artisanale

Zone AUxc - zone à urbaniser à vocation d'activités à dominante commerciale

Zones naturelles et forestières "N"

Zone N - naturelle

Zone Nl - naturelle en loi littoral

Zone Ns - naturelle à sensibilité environnementale

Zone Nsl - naturelle à sensibilité environnementale en loi littoral

Zones agricoles "A"

Zone A - agricole

Zone Al - agricole en loi littoral

Secteurs de Taille ET de Capacité d'Accueil Limitées "STECAL"

Zone AXt - STECAL à vocation touristique ou de loisirs

Zone AXtl - STECAL d'aménagements légers à vocation touristique ou de loisirs

Zone AXx - STECAL à vocation économique

// CADASTRE

Actualisation du cadastre

Courbes de niveau (relief)

parcelles (Source Etalab : 29/09/2025)

Surface en eau

batiments (Source : Etalab 29/09/2025)

Bâti dur

Bâti léger

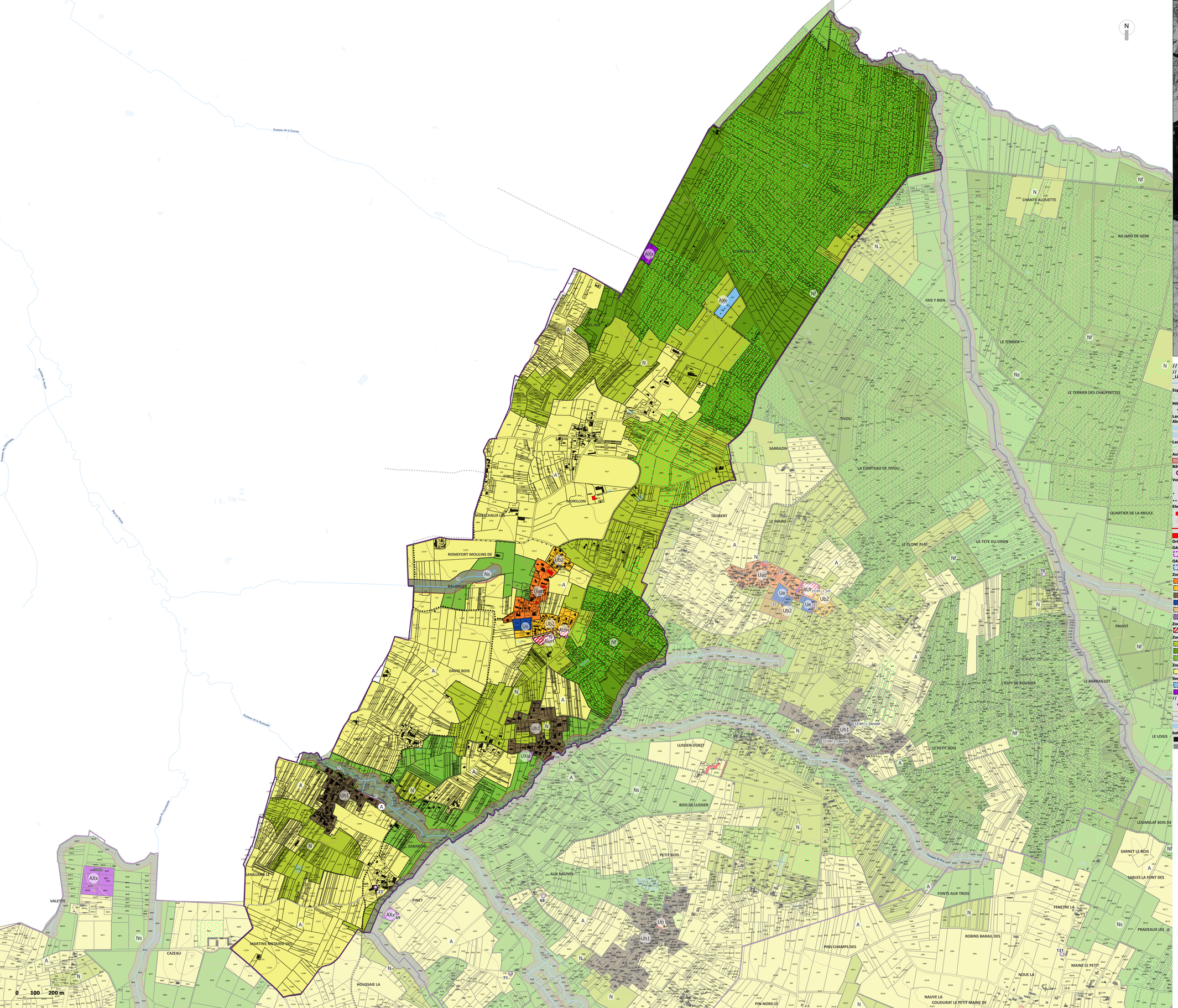

PLUi-H

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLAYE

5.2 Documents graphiques -Commune de CAMPUGNAN

// LEGENDE //

// PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES

_LES DISPOSITIONS RELATIVES A LA TRAME VERTE ET BLEUE "TVB"

Cours d'eau (source loi sur l'eau DDTm33)

Espaces Boisés Classés "EBC"

"EBC"

Milieux isolés ayant un intérêt écologique ou paysager

Sources / Mares

Les secteurs où les boisements et les haies sont à préserver ou à planter et les abords des cours d'eau à préserver

Abords des cours d'eau à préserver

Tampon de 6 mètres par rapport aux cours d'eau situés en zone U/AU

Tampon de 35 mètres par rapport aux cours d'eau situés en zone A/N

Les secteurs où les boisements et les haies sont à préserver ou à planter

Secteurs ou éléments naturels à protéger

Autres thématiques

Emplacements Réservés "ER" (liste à retrouver dans le réglement écrit)

Bâtiments identifiés comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination (sauf réserve de la commission compétente)

Bâtiments identifiés comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination (sauf réserve de la commission compétente)

Voies et chemins à préserver, maintenir ou à créer

Recensement PLUi-H [Chemin existant]

Schéma vélo CCB 2022 [Chemin à créer]

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de la Gironde (2016) [Chemin existant]

Elements d'intérêt culturel, historique ou architectural

Cônes de vue (se référer au réglement écrit pour l'orientation)

Elements/Constructions à protéger (ponctuel)

Elements/Constructions à protéger (linéaire)

Elements/Constructions à protéger (surfacique)

Orientations d'Amenagement et de Programmation "OAP"

OAP sectorielles

OAP situées en extension urbaine

OAP thématiques

OAP thématique "densité"

Zones urbaines "U"

Zone Uad - centres-anciens : un rôle de centralité renforcé

Zone Ub2 - extensions pavillonnaires des autres communes - une âme de village conservée

Zone Uh1 - hameaux denses, au caractère patrimonial ou historique avec de la mixité fonctionnelle

Zone Ue - grands sites d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif

Zone Up - grands ensembles bâtis patrimoniaux

Zone UXia - zone d'activités à dominante industrielle : industrie artisanale

Zones à urbaniser "AU"

Zones AUh - zone à urbaniser à vocation principale habitat

Zones naturelles et forestières "N"

Zone N - naturelle

Zone Nf - naturelle correspondant aux principaux massifs forestiers

Zone Ns - naturelle à sensibilité environnementale

Zones agricoles "A"

Zone A - agricole

Secteurs de Taille ET de Capacité d'Accueil Limitées "STECAL"

Zone AXe - STECAL à vocation équipement

Zone AXx - STECAL à vocation économique

// CADASTRE

Actualisation du cadastre

Courbes de niveau (relief)

parcelles (Source Etalab : 29/09/2025)

Surface en eau

batiments (Source : Etalab 29/09/2025)

Bâti dur

Bâti léger

PLU i-H

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLAYE

5.2 Documents graphiques - Commune de CARS

VALIDATION DE LA PROCÉDURE 2025

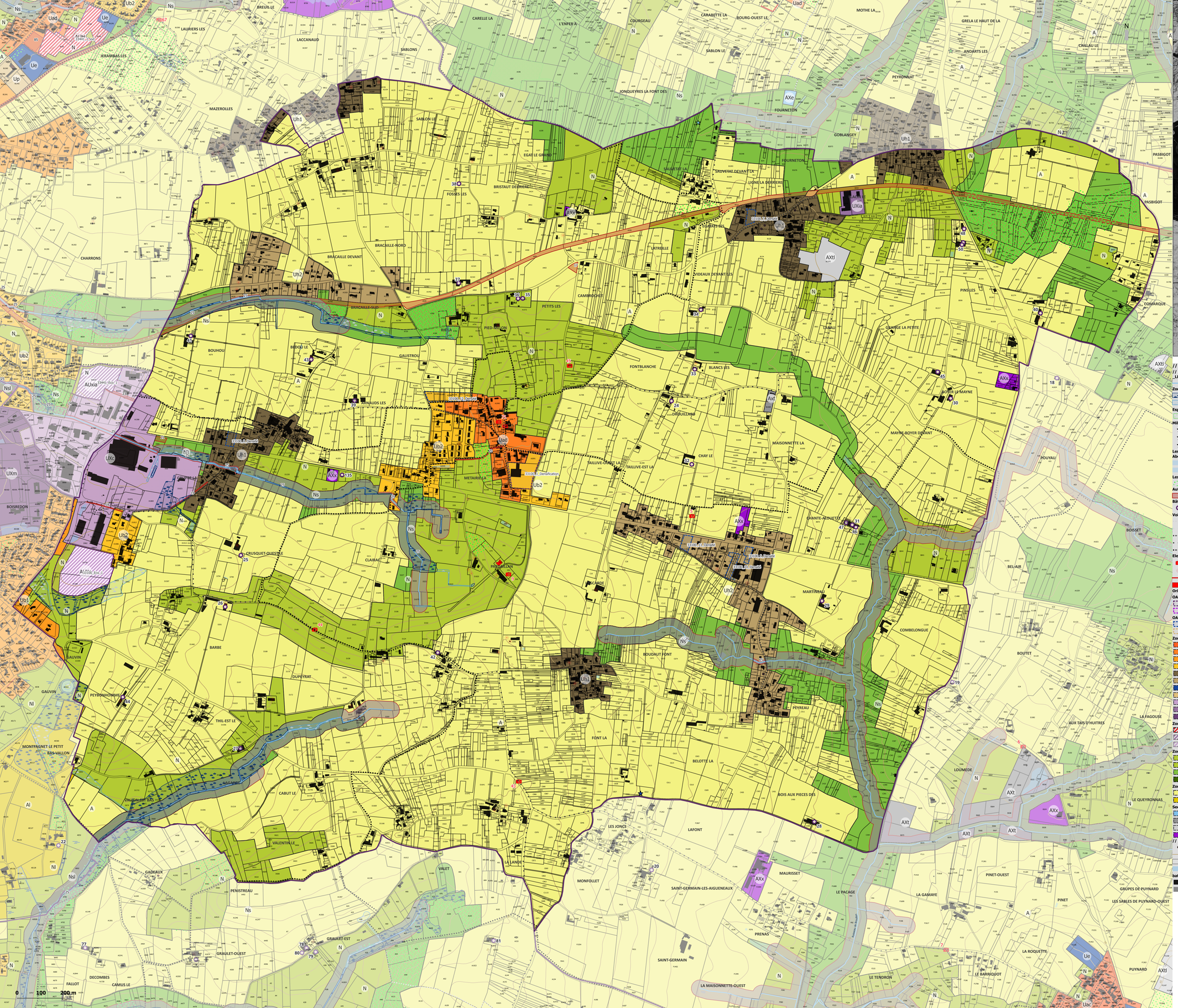

// LEGENDE //

// PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES

LES DISPOSITIONS RELATIVES A LA TRAME VERTE ET BLEUE "TVB"

- Cours d'eau (source loi sur l'eau DDTm33)

Zones humides (inventaire du Syndicat du Moron)

- Zones Humides Effectives "ZHE"
- Zones Humides Potentielles "ZHP"

Espaces Boisés Classés "EBC"

- "EBC"

Milieux isolés ayant un intérêt écologique ou paysager

- Arbres isolés à préserver, maintenir ou à créer
- Sources / Mares
- Ruissellement

Les secteurs où les boisements et les haies sont à préserver ou à planter et les abords des cours d'eau à préserver

Abords des cours d'eau à préserver

- Tampon de 6 mètres par rapport aux cours d'eau situés en zone U/AU
- Tampon de 35 mètres par rapport aux cours d'eau situés en zone A/N

Les secteurs où les boisements et les haies sont à préserver ou à planter

- Secteurs ou éléments naturels à protéger

Autres thématiques

- Emplacements Réservés "ER" (liste à retrouver dans le règlement écrit)

Bâtiments identifiés comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination (sauf réserve de la commission compétente)

- Bâtiments identifiés comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination (sauf réserve de la commission compétente)

Voies et chemins à préserver, maintenir ou à créer

- Recensement PLUi-H [Chemin existant]
- Recensement PLUi-H [Chemin à créer]
- Schéma vélo CCB 2022 [Chemin existant]
- Schéma vélo CCB 2022 [Chemin à créer]
- Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de la Gironde (2016) [Chemin existant]

Elements d'intérêt culturel, historique ou architectural

- Cônes de vue (se référer au règlement écrit pour l'orientation)
- Elements/Constructions à protéger (ponctuel)
- Elements/Constructions à protéger (linéaire)
- Elements/Constructions à protéger (surfacique)

Orientations d'Amenagement et de Programmation "OAP"

OAP sectorielles

- OAP situées en densification
- OAP situées en extension urbaine

OAP thématiques

- OAP thématique "densité"
- OAP thématique/cadre "économie"

Zones urbaines "U"

- Zone Uac - centres-anciens des pôles de proximité à la naturalité à préserver
- Zone Uad - centres-anciens : un rôle de centralité renforcé
- Zone Ub1 - extensions pavillonnaires : une pluri fonctionnalité apaisée
- Zone Ub2 - extensions pavillonnaires des autres communes - une âme de village conservée
- Zone Uh1 - hameaux denses, au caractère patrimonial ou historique avec de la mixité fonctionnelle
- Zone Uh2 - hameaux peu denses avec un tissu urbain plus "lâche" et sans mixité fonctionnelle
- Zone Ue - grands sites d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif
- Zone Up - grands ensembles bâtis patrimoniaux
- Zone UXc - zone d'activités à dominante commerciale
- Zone UXia - zone d'activités à dominante industrielle : industrie artisanale
- Zone UXm - zone d'activités mixte ou indifférenciée

Zones à urbaniser "AU"

- Zones AUh - zone à urbaniser à vocation principale habitat
- Zone AUxia - zone à urbaniser à vocation d'activités à dominante industrielle artisanale
- Zone AUxc - zone à urbaniser à vocation d'activités à dominante commerciale

Zones naturelles et forestières "N"

- Zone N - naturelle
- Zone Nl - naturelle en loi littoral
- Zone Ns - naturelle à sensibilité environnementale
- Zone Nsl - naturelle à sensibilité environnementale en loi littoral

Zones agricoles "A"

- Zone A - agricole
- Zone Al - agricole en loi littoral

Secteurs de Taille ET de Capacité d'Accueil Limitées "STECAL"

- Zone AXe - STECAL à vocation équipement
- Zone AXt - STECAL à vocation touristique ou de loisirs
- Zone AXtl - STECAL d'aménagements légers à vocation touristique ou de loisirs
- Zone AXx - STECAL à vocation économique

// CADASTRE

- Actualisation du cadastre
- Courbes de niveau (relief)
- parcelles (Source Etalab : 29/09/2025)
- Surface en eau

batiments (Source : Etalab 29/09/2025)

- Bâti dur
- Bâti léger



// LEGENDE //

// PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES

LES DISPOSITIONS RELATIVES A LA TRAME VERTE ET BLEUE "TVB"

Cours d'eau (source loi sur l'eau DDTm33)

Milieux isolés ayant un intérêt écologique ou paysager

Sources / Mares

Les secteurs où les boisements et les haies sont à préserver ou à planter et les abords des cours d'eau à préserver

Abords des cours d'eau à préserver

Tampon de 35 mètres par rapport aux cours d'eau situés en zone A/N

Les secteurs où les boisements et les haies sont à préserver ou à planter

Secteurs ou éléments naturels à planter

Secteurs ou éléments naturels à protéger

Autres thématiques

Emplacements Réservés "ER" (liste à retrouver dans le règlement écrit)

Bâtiments identifiés comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination (sauf réserve de la commission compétente)

Bâtiments identifiés comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination (sauf réserve de la commission compétente)

Voies et chemins à préserver, maintenir ou à créer

Recensement PLUi-H [Chemin existant]

Schéma vélo CCB 2022 [Chemin existant]

Schéma vélo CCB 2022 [Chemin à créer]

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de la Gironde (2016) [Chemin existant]

Elements d'intérêt culturel, historique ou architectural

Cônes de vue (se référer au règlement écrit pour l'orientation)

Elements/Constructions à protéger (ponctuel)

Elements/Constructions à protéger (linéaire)

Elements/Constructions à protéger (surfacique)

Orientations d'Amenagement et de Programmation "OAP"

OAP sectorielles

OAP situées en extension urbaine

OAP thématiques

OAP thématique "densité"

OAP thématique "paysage"

Zones urbaines "U"

Zone Uad - centres-anciens : un rôle de centralité renforcé

Zone Ub2 - extensions pavillonnaires des autres communes - une âme de village conservée

Zone Uh1 - hameaux denses, au caractère patrimonial ou historique avec de la mixité fonctionnelle

Zone Up - grands ensembles bâtis patrimoniaux

Zones à urbaniser "AU"

Zones AUh - zone à urbaniser à vocation principale habitat

Zones naturelles et forestières "N"

Zone N - naturelle

Zone Ns - naturelle à sensibilité environnementale

Zones agricoles "A"

Zone A - agricole

Secteurs de Taille ET de Capacité d'Accueil Limitées "STECAL"

Zone AXt - STECAL à vocation touristique ou de loisirs

// CADASTRE

Actualisation du cadastre

Courbes de niveau (relief)

parcelles (Source Etalab : 29/09/2025)

Surface en eau

batiments (Source : Etalab 29/09/2025)

Bâti dur

Bâti léger

0 100 200 m



N

0 100 200 m

// LEGENDE //

// PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES

LES DISPOSITIONS RELATIVES A LA TRAME VERTE ET BLEUE "TVB"

Cours d'eau (source loi sur l'eau DDTm33)

Zones humides (inventaire du Syndicat du Moron)

Zones Humides Effectives "ZHE"

Zones Humides Potentielles "ZHP"

Espaces Boisés Classés "EBC"

"EBC" significatifs (communes concernées par la Loi Littoral)

Milieux isolés ayant un intérêt écologique ou paysager

Arbres isolés à préserver, maintenir ou à créer

Sources / Mares

Linéaires de haies et alignements d'abres à préserver, maintenir ou créer

Linéaires de haies et alignements d'abres à préserver, maintenir ou créer

Les secteurs où les boisements et les haies sont à préserver ou à planter et les abords des cours d'eau à préserver

Abords des cours d'eau à préserver

Tampon de 6 mètres par rapport aux cours d'eau situés en zone U/AU

Tampon de 35 mètres par rapport aux cours d'eau situés en zone A/N

Les secteurs où les boisements et les haies sont à préserver ou à planter

Secteurs ou éléments naturels à planter

Secteurs ou éléments naturels à protéger

Autres thématiques

Emplacements Réservés "ER" (liste à retrouver dans le réglement écrit)

Bâtiments identifiés comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination (sauf réserve de la commission compétente)

Bâtiments identifiés comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination (sauf réserve de la commission compétente)

Voies et chemins à préserver, maintenir ou à créer

Recensement PLU-H [Chemin existant]

Schéma vélo CCB 2022 [Chemin existant]

Schéma vélo CCB 2022 [Chemin à créer]

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de la Gironde (2016) [Chemin existant]

Elements d'intérêt culturel, historique ou architectural

Cônes de vue (se référer au réglement écrit pour l'orientation)

Elements/Constructions à protéger (ponctuel)

Elements/Constructions à protéger (linéaire)

Elements/Constructions à protéger (surfacique)

Orientations d'Amenagement et de Programmation "OAP"

OAP sectorielles

OAP situées en extension urbaine

OAP thématiques

OAP thématique "densité"

Eléments relatifs à la loi Littoral

Limite Terre-Mer (source Géoservices -nov. 2021)

Espaces Naturels Remarquables "ENR"

Bande des 100 mètres : tampon de 100m à partir de la limite Terre-Mer (titre indicatif)

Espaces Proches du Rivage "EPR"

Zones urbaines "U"

Zone Uad - centres-anciens : un rôle de centralité renforcé

Zone Ub2 - extensions pavillonnaires des autres communes - une âme de village conservée

Zone Uh1 - hameaux denses, au caractère patrimonial ou historique avec de la mixité fonctionnelle

Zone Uhsdu - zones urbaines correspondant aux hameaux en Secteur Déjà Urbanisé "SDU" (Saint-Genès-de-Blaye)

Zone Ue - grands sites d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif

Zone Up - grands ensembles bâtis patrimoniaux

Zones à urbaniser "AU"

Zones AUh - zone à urbaniser à vocation principale habitat

Zones naturelles et forestières "N"

Zone N - naturelle

Zone Nl - naturelle en loi littoral

Zone Ns - naturelle à sensibilité environnementale

Zone Nsl - naturelle à sensibilité environnementale en loi littoral

Zones agricoles "A"

Zone A - agricole

Zone Al - agricole en loi littoral

Zone Aenr - agricole et zones d'accélération des énergies renouvelables

// CADASTRE

Actualisation du cadastre

Courbes de niveau (relief)

parcelles (Source Etalab : 29/09/2025)

Surface en eau

batiments (Source : Etalab 29/09/2025)

Bâti dur

Bâti léger

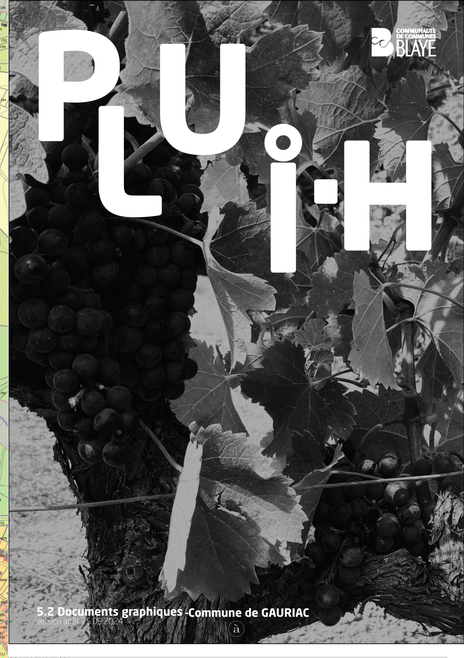

// LEGENDE //

// PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES

LES DISPOSITIONS RELATIVES A LA TRAME VERTE ET BLEUE "TVB"

- Cours d'eau (source loi sur l'eau DDTm33)

Espaces Boisés Classés "EBC"

- "EBC"

Milieux isolés ayant un intérêt écologique ou paysager

- Arbres isolés à préserver, maintenir ou à créer
- Sources / Mares

Linéaires de haies et alignements d'abres à préserver, maintenir ou créer

- Linéaires de haies et alignements d'abres à préserver, maintenir ou créer

Les secteurs où les boisements et les haies sont à préserver ou à planter et les abords des cours d'eau à préserver

Abords des cours d'eau à préserver

- Tampon de 6 mètres par rapport aux cours d'eau situés en zone U/AU
- Tampon de 35 mètres par rapport aux cours d'eau situés en zone A/N

Les secteurs où les boisements et les haies sont à préserver ou à planter

- Secteurs ou éléments naturels à protéger

Autres thématiques

- Secteur inconstructible au regard d'une cavité recensée (Source : Géorisques)
- Emplacements Réservés "ER" (liste à retrouver dans le réglement écrit)

Bâtiments identifiés comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination (sauf réserve de la commission compétente)

- Bâtiments identifiés comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination (sauf réserve de la commission compétente)

Voies et chemins à préserver, maintenir ou à créer

- Recensement PLU-H [Chemin existant]
- Schéma vélo CCB 2022 [Chemin existant]
- Schéma vélo CCB 2022 [Chemin à créer]
- Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de la Gironde (2016) [Chemin existant]

Elements d'intérêt culturel, historique ou architectural

- Cônes de vue (se référer au réglement écrit pour l'orientation)
- Elements/Constructions à protéger (ponctuel)
- Elements/Constructions à protéger (linéaire)
- Elements/Constructions à protéger (surfacique)

Orientations d'Amenagement et de Programmation "OAP"

OAP sectorielles

- OAP situées en densification
- OAP situées en extension urbaine

OAP thématiques

- OAP thématique "densité"
- OAP thématique "paysage"

Zones urbaines "U"

- Zone Uac - centres-anciens des pôles de proximité à la naturalité à préserver
- Zone Uad - centres-anciens ; un rôle de centralité renforcé
- Zone Ub1 - extensions pavillonnaires ; une plurifonctionnalité apaisée
- Zone Ub2 - extensions pavillonnaires des autres communes - une âme de village conservée
- Zone Uh1 - hameaux denses, au caractère patrimonial ou historique avec de la mixité fonctionnelle
- Zone Ue - grands sites d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif
- Zone Up - grands ensembles bâtis patrimoniaux
- Zone UXII - zone d'activités à dominante industrielle : industrie lourde

Zones à urbaniser "AU"

- Zones AUh - zone à urbaniser à vocation principale habitat

Zones naturelles et forestières "N"

- Zone N - naturelle
- Zone Ns - naturelle à sensibilité environnementale

Zones agricoles "A"

- Zone A - agricole

Secteurs de Taille ET de Capacité d'Accueil Limitées "STECAL"

- Zone AXt - STECAL à vocation touristique ou de loisirs
- Zone AXtl - STECAL d'aménagements légers à vocation touristique ou de loisirs
- Zone AXx - STECAL à vocation économique

// CADASTRE

- Actualisation du cadastre
- Courbes de niveau (relief)
- parcelles (Source Etalab : 29/09/2025)
- Surface en eau

batiments (Source : Etalab 29/09/2025)

- Bâti dur
- Bâti léger

0 100 200 m



// LEGENDE //

// PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES

LES DISPOSITIONS RELATIVES A LA TRAME VERTE ET BLEUE "TVB"

Cours d'eau (source loi sur l'eau DDTm33)

Espaces Boisés Classés "EBC"

"EBC"

Milieux isolés ayant un intérêt écologique ou paysager

Sources / Mares

Les secteurs où les boisements et les haies sont à préserver ou à planter et les abords des cours d'eau à préserver

Abords des cours d'eau à préserver

Tampon de 6 mètres par rapport aux cours d'eau situés en zone U/AU

Tampon de 35 mètres par rapport aux cours d'eau situés en zone A/N

Les secteurs où les boisements et les haies sont à préserver ou à planter

Secteurs ou éléments naturels à protéger

Autres thématiques

Emplacements Réservés "ER" (liste à retrouver dans le règlement écrit)

Bâtiments identifiés comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination (sauf réserve de la commission compétente)

Bâtiments identifiés comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination (sauf réserve de la commission compétente)

Voies et chemins à préserver, maintenir ou à créer

Recensement PLUi-H [Chemin existant]

Schéma vélo CCB 2022 [Chemin à créer]

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de la Gironde (2016) [Chemin existant]

Elements d'intérêt culturel, historique ou architectural

Cônes de vue (se référer au règlement écrit pour l'orientation)

Elements/Constructions à protéger (ponctuel)

Elements/Constructions à protéger (linéaire)

Elements/Constructions à protéger (surfacique)

Orientations d'Amenagement et de Programmation "OAP"

OAP sectorielles

OAP situées en extension urbaine

OAP thématiques

OAP thématique "densité"

Zones urbaines "U"

Zone Uad - centres-anciens : un rôle de centralité renforcé

Zone Ub2 - extensions pavillonnaires des autres communes - une âme de village conservée

Zone Uh1 - hameaux denses, au caractère patrimonial ou historique avec de la mixité fonctionnelle

Zone Ue - grands sites d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif

Zone Up - grands ensembles bâtis patrimoniaux

Zone UXia - zone d'activités à dominante industrielle : industrie artisanale

Zones à urbaniser "AU"

Zones AUh - zone à urbaniser à vocation principale habitat

Zones naturelles et forestières "N"

Zone N - naturelle

Zone Nf - naturelle correspondant aux principaux massifs forestiers

Zone Ns - naturelle à sensibilité environnementale

Zones agricoles "A"

Zone A - agricole

Secteurs de Taille ET de Capacité d'Accueil Limitées "STECAL"

Zone AXe - STECAL à vocation équipement

Zone AXx - STECAL à vocation économique

// CADASTRE

Actualisation du cadastre

Courbes de niveau (relief)

parcelles (Source Etalab : 29/09/2025)

Surface en eau

batiments (Source : Etalab 29/09/2025)

Bâti dur

Bâti léger

0 100 200 m

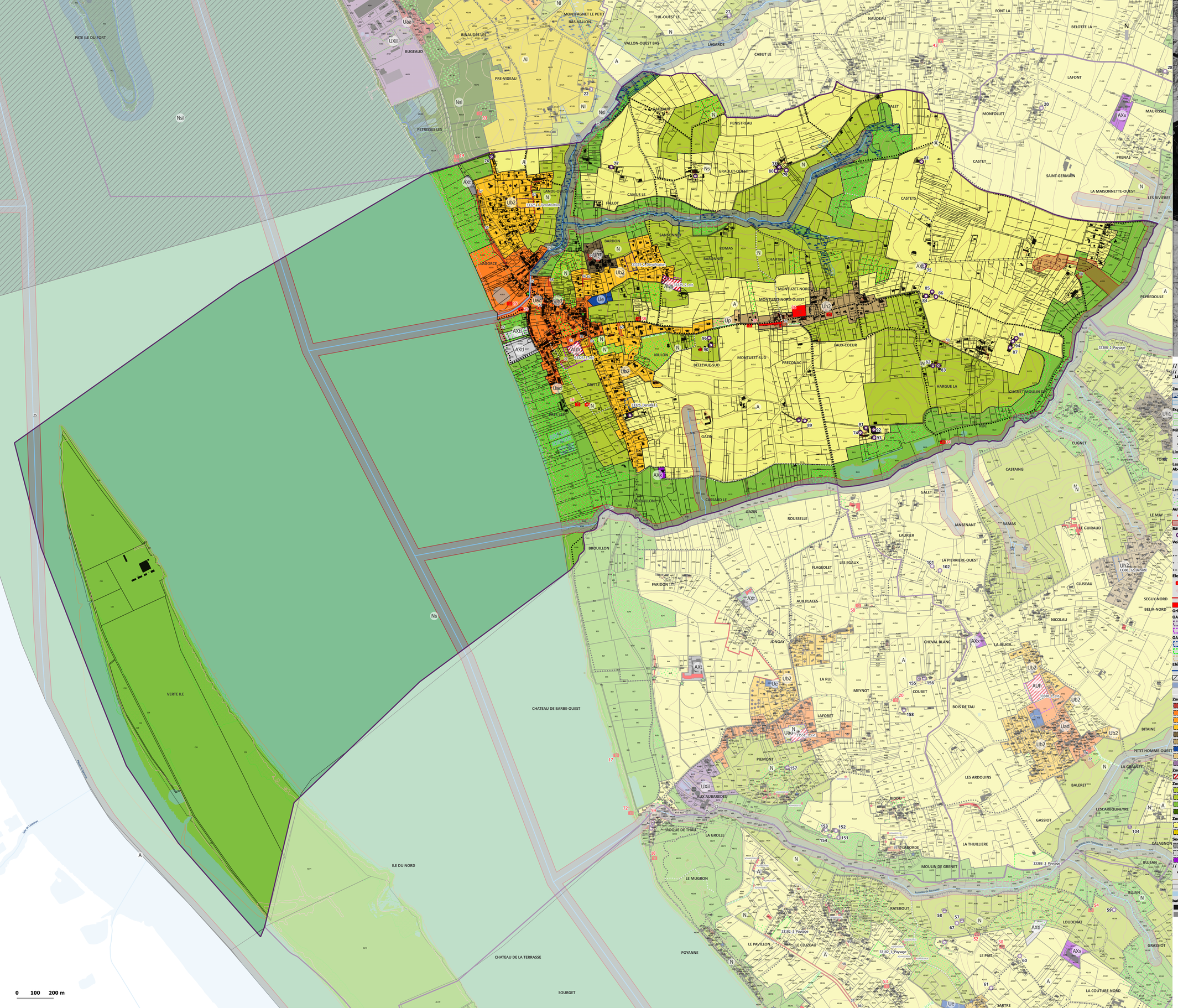


PLUi-H
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLAYE
5.2 Documents graphiques -Commune de PLASSAC

// LEGENDE //

// PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES

_LES DISPOSITIONS RELATIVES A LA TRAME VERTE ET BLEUE "TVB"

Cours d'eau (source loi sur l'eau DDTm33)

Zones humides (inventaire du Syndicat du Moron)

Zones Humides Effectives "ZHE"

Zones Humides Potentielles "ZHP"

Espaces Boisés Classés "EBC"

"EBC"

"EBC" significatifs (communes concernées par la Loi Littoral)

Milieux isolés ayant un intérêt écologique ou paysager

Arbres isolés à préserver, maintenir ou à créer

Sources / Mares

Linéaires de haies et alignements d'abres à préserver, maintenir ou créer

Linéaires de haies et alignements d'abres à préserver, maintenir ou créer

Les secteurs où les boisements et les haies sont à préserver ou à planter et les abords des cours d'eau à préserver

Abords des cours d'eau à préserver

Tampon de 6 mètres par rapport aux cours d'eau situés en zone U/AU

Tampon de 35 mètres par rapport aux cours d'eau situés en zone A/N

Les secteurs où les boisements et les haies sont à préserver ou à planter

Secteurs ou éléments naturels à planter

Secteurs ou éléments naturels à protéger

Autres thématiques

Secteur inconstructible au regard d'une cavité recensée (Source : Géorisques)

Emplacements Réservés "ER" (liste à retrouver dans le réglement écrit)

Bâtiments identifiés comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination (sauf réserve de la commission compétente)

Bâtiments identifiés comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination (sauf réserve de la commission compétente)

Voies et chemins à préserver, maintenir ou à créer

Recensement PLUi-H [Chemin existant]

Schéma vélo CCB 2022 [Chemin existant]

Schéma vélo CCB 2022 [Chemin à créer]

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de la Gironde (2016) [Chemin existant]

Elements d'intérêt culturel, historique ou architectural

Cônes de vue (se référer au réglement écrit pour l'orientation)

Elements/Constructions à protéger (ponctuel)

Elements/Constructions à protéger (linéaire)

Elements/Constructions à protéger (surfacique)

Orientations d'Amenagement et de Programmation "OAP"

OAP sectorielles

OAP situées en densification

OAP situées en extension urbaine

OAP thématiques

OAP thématique "densité"

OAP thématique "paysage"

OAP thématique/cadre "économie"

Eléments relatifs à la loi Littoral

Limite Terre-Mer (source Géoservices -nov. 2021)

Espaces Naturels Remarquables "ENR"

Bande des 100 mètres : tampon de 100m à partir de la limite Terre-Mer (titre indicatif)

Espaces Proches du Rivage "EPR"

Zones urbaines "U"

Zone Uaa - centre-ville de Blaye : un centre ville intense protégé

Zone Uad - centres-anciens : un rôle de centralité renforcé

Zone Ub1 - extensions pavillonnaires : une plurifonctionnalité apaisée

Zone Ub2 - extensions pavillonnaires des autres communes - une âme de village conservée

Zone Uh1 - hameaux denses, au caractère patrimonial ou historique avec de la mixité fonctionnelle

Zone Uh2 - hameaux peu denses avec un tissu urbain plus "lâche" et sans mixité fonctionnelle

Zone Ue - grands sites d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif

Zone Up - grands ensembles bâtis patrimoniaux

Zone UXil - zone d'activités à dominante industrielle : industrie lourde

Zones à urbaniser "AU"

Zones AUh - zone à urbaniser à vocation principale habitat

Zones naturelles et forestières "N"

Zone N - naturelle

Zone Nl - naturelle en loi littoral

Zone Ns - naturelle à sensibilité environnementale

Zone Nsl - naturelle à sensibilité environnementale en loi littoral

Zones agricoles "A"

Zone A - agricole

Zone Al - agricole en loi littoral

Secteurs de Taille ET de Capacité d'Accueil Limitées "STECAL"

Zone AXt - STECAL à vocation touristique ou de loisirs

Zone AXtl - STECAL d'aménagements légers à vocation touristique ou de loisirs

Zone AXx - STECAL à vocation économique

// CADASTRE

Actualisation du cadastre

Courbes de niveau (relief)

parcelles (Source Etalab : 29/09/2025)

Surface en eau

batiments (Source : Etalab 29/09/2025)

Bâti dur

Bâti léger



// LEGENDE //

// PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES

_LES DISPOSITIONS RELATIVES A LA TRAME VERTE ET BLEUE "TVB"

- Cours d'eau (source loi sur l'eau DDTm33)

Espaces Boisés Classés "EBC"

- "EBC"

Milieux isolés ayant un intérêt écologique ou paysager

- Arbres isolés à préserver, maintenir ou à créer
- Sources / Mares
- Ruissellement

Les secteurs où les boisements et les haies sont à préserver ou à planter et les abords des cours d'eau à préserver

Abords des cours d'eau à préserver

- Tampon de 6 mètres par rapport aux cours d'eau situés en zone U/AU
- Tampon de 35 mètres par rapport aux cours d'eau situés en zone A/N

Les secteurs où les boisements et les haies sont à préserver ou à planter

- Secteurs ou éléments naturels à planter
- Secteurs ou éléments naturels à protéger

Autres thématiques

- Secteur inconstructible au regard d'une cavité recensée (Source : Géorisques)
- Linéaires commerçant à protéger
- Emplacements Réservés "ER" (liste à retrouver dans le réglement écrit)

Bâtiments identifiés comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination (sauf réserve de la commission compétente)

- Bâtiments identifiés comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination (sauf réserve de la commission compétente)
- Secteurs identifiés au titre de l'article R.151-34 du Code de l'Urbanisme (carrières)

Voies et chemins à préserver, maintenir ou à créer

- Schéma vélo CCB 2022 [Chemin existant]
- Schéma vélo CCB 2022 [Chemin à créer]
- Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de la Gironde (2016) [Chemin existant]

Elements d'intérêt culturel, historique ou architectural

- Cônes de vue (se référer au règlement écrit pour l'orientation)
- Elements/Constructions à protéger (ponctuel)
- Elements/Constructions à protéger (linéaire)
- Elements/Constructions à protéger (surfacique)

Orientations d'Amenagement et de Programmation "OAP"

OAP sectorielles

- OAP situées en densification
- OAP situées en extension urbaine

OAP thématiques

- OAP thématique "densité"
- OAP thématique/cadre "économie"

Zones urbaines "U"

- Zone Uab - centre-ville de Saint-Christoly : un centre ville intense protégé
- Zone Uad - centres-anciens : un rôle de centralité renforcé
- Zone Ub1 - extensions pavillonnaires : une pluri fonctionnalité apaisée
- Zone Ub2 - extensions pavillonnaires des autres communes - une âme de village conservée
- Zone Uh1 - hameaux denses, au caractère patrimonial ou historique avec de la mixité fonctionnelle
- Zone Uh2 - hameaux peu denses avec un tissu urbain plus "lâche" et sans mixité fonctionnelle
- Zone Ue - grands sites d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif
- Zone Up - grands ensembles bâtis patrimoniaux
- Zone UXia - zone d'activités à dominante industrielle : industrie artisanale
- Zone UXm - zone d'activités mixte ou indifférenciée

Zones à urbaniser "AU"

- Zones AUh - zone à urbaniser à vocation principale habitat
- Zone AUxia - zone à urbaniser à vocation d'activités à dominante industrielle artisanale

Zones naturelles et forestières "N"

- Zone N - naturelle
- Zone Nf - naturelle correspondant aux principaux massifs forestiers
- Zone Ns - naturelle à sensibilité environnementale

Zones agricoles "A"

- Zone A - agricole
- Zone Aenr - agricole et zones d'accélération des énergies renouvelables

Secteurs de Taille ET de Capacité d'Accueil Limitées "STECAL"

- Zone AXe - STECAL à vocation équipement
- Zone AXt - STECAL à vocation touristique ou de loisirs
- Zone AXx - STECAL à vocation économique

// CADASTRE

- Actualisation du cadastre
- Courbes de niveau (relief)
- parcelles (Source Etalab : 29/09/2025)
- Surface en eau

batiments (Source : Etalab 29/09/2025)

- Bâti dur
- Bâti léger

0 100 200 m



// LEGENDE //

// PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES

LES DISPOSITIONS RELATIVES A LA TRAME VERTE ET BLEUE "TVB"

Cours d'eau (source loi sur l'eau DDTm33)

Milieux isolés ayant un intérêt écologique ou paysager

Sources / Mares

Linéaires de haies et alignements d'abres à préserver, maintenir ou créer

Linéaires de haies et alignements d'abres à préserver, maintenir ou créer

Les secteurs où les boisements et les haies sont à préserver ou à planter et les abords des cours d'eau à préserver

Abords des cours d'eau à préserver

Tampon de 6 mètres par rapport aux cours d'eau situés en zone U/AU

Tampon de 35 mètres par rapport aux cours d'eau situés en zone A/N

Les secteurs où les boisements et les haies sont à préserver ou à planter

Secteurs ou éléments naturels à planter

Secteurs ou éléments naturels à protéger

Autres thématiques

Secteur inconstructible au regard d'une cavité recensée (Source : Géorisques)

Emplacements Réservés "ER" (liste à retrouver dans le réglement écrit)

Bâtiments identifiés comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination (sauf réserve de la commission compétente)

Bâtiments identifiés comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination (sauf réserve de la commission compétente)

Secteurs identifiés au titre de l'article R.151-34 du Code de l'Urbanisme (carrières)

Voies et chemins à préserver, maintenir ou à créer

Recensement PLUi-H [Chemin existant]

Schéma vélo CCB 2022 [Chemin existant]

Schéma vélo CCB 2022 [Chemin à créer]

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de la Gironde (2016) [Chemin existant]

Elements d'intérêt culturel, historique ou architectural

Cônes de vue (se référer au réglement écrit pour l'orientation)

Elements/Constructions à protéger (ponctuel)

Elements/Constructions à protéger (linéaire)

Elements/Constructions à protéger (surfacique)

Orientations d'Amenagement et de Programmation "OAP"

OAP sectorielles

OAP situées en densification

OAP situées en extension urbaine

OAP thématiques

OAP thématique "densité"

OAP thématique "paysage"

Zones urbaines "U"

Zone Uac - centres-anciens des pôles de proximité à la naturalité à préserver

Zone Uad - centres-anciens : un rôle de centralité renforcé

Zone Ub1 - extensions pavillonnaires : une plurifonctionnalité apaisée

Zone Ub2 - extensions pavillonnaires des autres communes - une âme de village conservée

Zone Uh1 - hameaux denses, au caractère patrimonial ou historique avec de la mixité fonctionnelle

Zone Uh2 - hameaux peu denses avec un tissu urbain plus "lâche" et sans mixité fonctionnelle

Zone Ue - grands sites d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif

Zone Up - grands ensembles bâtis patrimoniaux

Zones à urbaniser "AU"

Zones AUh - zone à urbaniser à vocation principale habitat

Zones naturelles et forestières "N"

Zone N - naturelle

Zone Ns - naturelle à sensibilité environnementale

Zones agricoles "A"

Zone A - agricole

Zone Aenr - agricole et zones d'accélération des énergies renouvelables

Secteurs de Taille ET de Capacité d'Accueil Limitées "STECAL"

Zone AXtl - STECAL d'aménagements légers à vocation touristique ou de loisirs

Zone AXx - STECAL à vocation économique

// CADASTRE

Actualisation du cadastre

Courbes de niveau (relief)

parcelles (Source Etalab : 29/09/2025)

Surface en eau

batiments (Source : Etalab 29/09/2025)

Bâti dur

Bâti léger

0 100 200 m



// LEGENDE //

// PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES

LES DISPOSITIONS RELATIVES A LA TRAME VERTE ET BLEUE "TVB"

Cours d'eau (source loi sur l'eau DDTm33)

Espaces Boisés Classés "EBC"

"EBC"

Milieux isolés ayant un intérêt écologique ou paysager

Arbres isolés à préserver, maintenir ou à créer

Sources / Mares

Les secteurs où les boisements et les haies sont à préserver ou à planter et les abords des cours d'eau à préserver

Abords des cours d'eau à préserver

Tampon de 6 mètres par rapport aux cours d'eau situés en zone U/AU

Tampon de 35 mètres par rapport aux cours d'eau situés en zone A/N

Les secteurs où les boisements et les haies sont à préserver ou à planter

Secteurs ou éléments naturels à protéger

Autres thématiques

Secteur inconstructible au regard d'une cavité recensée (Source : Géorisques)

Linéaires commerçant à protéger

Emplacements Réservés "ER" (liste à retrouver dans le réglement écrit)

Bâtiments identifiés comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination (sauf réserve de la commission compétente)

Bâtiments identifiés comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination (sauf réserve de la commission compétente)

Voies et chemins à préserver, maintenir ou à créer

Recensement PLUi-H [Chemin existant]

Schéma vélo CCB 2022 [Chemin existant]

Schéma vélo CCB 2022 [Chemin à créer]

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de la Gironde (2016) [Chemin existant]

Elements d'intérêt culturel, historique ou architectural

Cônes de vue (se référer au réglement écrit pour l'orientation)

Elements/Constructions à protéger (ponctuel)

Elements/Constructions à protéger (linéaire)

Elements/Constructions à protéger (surfacique)

Orientations d'Amenagement et de Programmation "OAP"

OAP sectorielles

OAP situées en densification

OAP situées en extension urbaine

OAP thématiques

OAP thématique "densité"

OAP thématique/cadre "économie"

Zones urbaines "U"

Zone Uab - centre-ville de Saint-Christoly : un centre ville intense protégé

Zone Uad - centres-anciens : un rôle de centralité renforcé

Zone Ub1 - extensions pavillonnaires : une pluri-fonctionnalité apaisée

Zone Ub2 - extensions pavillonnaires des autres communes - une âme de village conservée

Zone Uh1 - hameaux denses, au caractère patrimonial ou historique avec de la mixité fonctionnelle

Zone Uh2 - hameaux peu denses avec un tissu urbain plus "lâche" et sans mixité fonctionnelle

Zone Ue - grands sites d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif

Zone Up - grands ensembles bâtis patrimoniaux

Zone UXia - zone d'activités à dominante industrielle : industrie artisanale

Zones à urbaniser "AU"

Zones AUh - zone à urbaniser à vocation principale habitat

Zone AUxia - zone à urbaniser à vocation d'activités à dominante industrielle artisanale

Zones naturelles et forestières "N"

Zone N - naturelle

Zone Nf - naturelle correspondant aux principaux massifs forestiers

Zone Ns - naturelle à sensibilité environnementale

Zones agricoles "A"

Zone A - agricole

Zone Aenr - agricole et zones d'accélération des énergies renouvelables

Secteurs de Taille ET de Capacité d'Accueil Limitées "STECAL"

Zone AXe - STECAL à vocation équipement

Zone AXx - STECAL à vocation économique

// CADASTRE

Actualisation du cadastre

Courbes de niveau (relief)

parcelles (Source Etalab : 29/09/2025)

Surface en eau

batiments (Source : Etalab 29/09/2025)

Bâti dur

Bâti léger

0 100 200 m



// LEGENDE //

// PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES

_LES DISPOSITIONS RELATIVES A LA TRAME VERTE ET BLEUE "TVB"

- Cours d'eau (source loi sur l'eau DDTm33)

Espaces Boisés Classés "EBC"

- "EBC"

Milieux isolés ayant un intérêt écologique ou paysager

- Arbres isolés à préserver, maintenir ou à créer
- Sources / Mares

Les secteurs où les boisements et les haies sont à préserver ou à planter et les abords des cours d'eau à préserver

Abords des cours d'eau à préserver

- Tampon de 6 mètres par rapport aux cours d'eau situés en zone U/AU
- Tampon de 35 mètres par rapport aux cours d'eau situés en zone A/N

Les secteurs où les boisements et les haies sont à préserver ou à planter

- Secteurs ou éléments naturels à protéger

Autres thématiques

- Secteur inconstructible au regard d'une cavité recensée (Source : Géorisques)
- Emplacements Réservés "ER" (liste à retrouver dans le réglement écrit)

Bâtiments identifiés comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination (sauf réserve de la commission compétente)

- Bâtiments identifiés comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination (sauf réserve de la commission compétente)

Voies et chemins à préserver, maintenir ou à créer

- Recensement PLUi-H [Chemin existant]
- Schéma vélo CCB 2022 [Chemin existant]
- Schéma vélo CCB 2022 [Chemin à créer]
- Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de la Gironde (2016) [Chemin existant]

Elements d'intérêt culturel, historique ou architectural

- Cônes de vue (se référer au règlement écrit pour l'orientation)
- Elements/Constructions à protéger (ponctuel)
- Elements/Constructions à protéger (surfacique)

Orientations d'Amenagement et de Programmation "OAP"

OAP sectorielles

- OAP situées en densification
- OAP situées en extension urbaine

OAP thématiques

- OAP thématique "densité"

Zones urbaines "U"

- Zone Uad - centres-anciens : un rôle de centralité renforcé
- Zone Ub2 - extensions pavillonnaires des autres communes - une âme de village conservée
- Zone Uh1 - hameaux denses, au caractère patrimonial ou historique avec de la mixité fonctionnelle
- Zone Ue - grands sites d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif
- Zone Up - grands ensembles bâtis patrimoniaux

Zones à urbaniser "AU"

- Zones AUh - zone à urbaniser à vocation principale habitat

Zones naturelles et forestières "N"

- Zone N - naturelle
- Zone Ns - naturelle à sensibilité environnementale

Zones agricoles "A"

- Zone A - agricole

Secteurs de Taille ET de Capacité d'Accueil Limitées "STECAL"

- Zone AXt - STECAL à vocation touristique ou de loisirs
- Zone AXtl - STECAL d'aménagements légers à vocation touristique ou de loisirs
- Zone AXx - STECAL à vocation économique

// CADASTRE

- Actualisation du cadastre
- Courbes de niveau (relief)
- parcelles (Source Etalab : 29/09/2025)
- Surface en eau

batiments (Source : Etalab 29/09/2025)

- Bâti dur
- Bâti léger

0 100 200 m

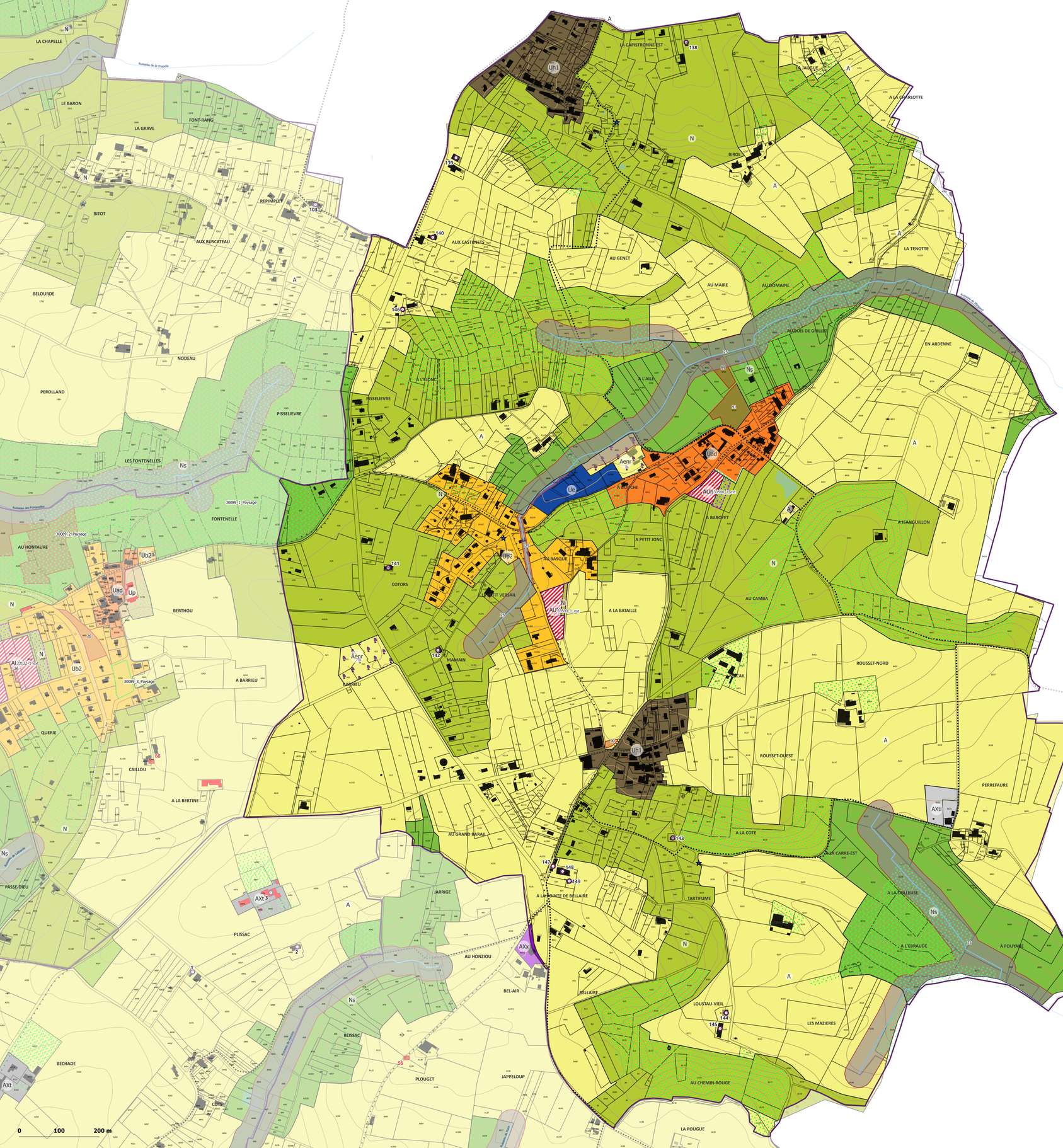



// LEGENDE //

// PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES

_LES DISPOSITIONS RELATIVES A LA TRAME VERTE ET BLEUE "TVB"

Cours d'eau (source loi sur l'eau DDTm33)

Milieux isolés ayant un intérêt écologique ou paysager

Sources / Mares

Linéaires de haies et alignements d'abres à préserver, maintenir ou créer

Linéaires de haies et alignements d'abres à préserver, maintenir ou créer

Les secteurs où les boisements et les haies sont à préserver ou à planter et les abords des cours d'eau à préserver

Abords des cours d'eau à préserver

Tampon de 6 mètres par rapport aux cours d'eau situés en zone U/AU

Tampon de 35 mètres par rapport aux cours d'eau situés en zone A/N

Les secteurs où les boisements et les haies sont à préserver ou à planter

Secteurs ou éléments naturels à planter

Secteurs ou éléments naturels à protéger

Autres thématiques

Emplacements Réservés "ER" (liste à retrouver dans le réglement écrit)

Bâtiments identifiés comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination (sauf réserve de la commission compétente)

Bâtiments identifiés comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination (sauf réserve de la commission compétente)

Voies et chemins à préserver, maintenir ou à créer

Recensement PLUi-H [Chemin existant]

Schéma vélo CCB 2022 [Chemin existant]

Schéma vélo CCB 2022 [Chemin à créer]

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de la Gironde (2016) [Chemin existant]

Elements d'intérêt culturel, historique ou architectural

Cônes de vue (ne référer au réglement écrit pour l'orientation)

Elements/Constructions à protéger (ponctuel)

Elements/Constructions à protéger (linéaire)

Elements/Constructions à protéger (surfacique)

Orientations d'Amenagement et de Programmation "OAP"

OAP sectorielles

OAP situées en extension urbaine

OAP thématiques

OAP thématique "paysage"

Zones urbaines "U"

Zone Uad - centres-anciens : un rôle de centralité renforcé

Zone Ub2 - extensions pavillonnaires des autres communes - une âme de village conservée

Zone Uh1 - hameaux denses, au caractère patrimonial ou historique avec de la mixité fonctionnelle

Zone Ue - grands sites d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif

Zone Up - grands ensembles bâtis patrimoniaux

Zones à urbaniser "AU"

Zones AUh - zone à urbaniser à vocation principale habitat

Zones naturelles et forestières "N"

Zone N - naturelle

Zone Ns - naturelle à sensibilité environnementale

Zones agricoles "A"

Zone A - agricole

Zone Aenr - agricole et zones d'accélération des énergies renouvelables

Secteurs de Taille ET de Capacité d'Accueil Limitées "STECAL"

Zone AXt - STECAL à vocation touristique ou de loisirs

Zone AXtl - STECAL d'aménagements légers à vocation touristique ou de loisirs

Zone AXx - STECAL à vocation économique

// CADASTRE

Actualisation du cadastre

Courbes de niveau (relief)

parcelles (Source Etalab : 29/09/2025)

Surface en eau

batiments (Source : Etalab 29/09/2025)

Bâti dur

Bâti léger



// LEGENDE //

// PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES

LES DISPOSITIONS RELATIVES A LA TRAME VERTE ET BLEUE "TVB"

Cours d'eau (source loi sur l'eau DDTm33)

Espaces Boisés Classés "EBC"

"EBC"

Milieux isolés ayant un intérêt écologique ou paysager

Ruissellement

Les secteurs où les boisements et les haies sont à préserver ou à planter et les abords des cours d'eau à préserver

Abords des cours d'eau à préserver

Tampon de 35 mètres par rapport aux cours d'eau situés en zone A/N

Les secteurs où les boisements et les haies sont à préserver ou à planter

Secteurs ou éléments naturels à planter

Secteurs ou éléments naturels à protéger

Autres thématiques

Emplacements Réservés "ER" (liste à retrouver dans le réglement écrit)

Bâtiments identifiés comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination (sauf réserve de la commission compétente)

Bâtiments identifiés comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination (sauf réserve de la commission compétente)

Secteurs identifiés au titre de l'article R.151-34 du Code de l'Urbanisme (carrières)

Voies et chemins à préserver, maintenir ou à créer

Schéma vélo CCB 2022 [Chemin existant]

Schéma vélo CCB 2022 [Chemin à créer]

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de la Gironde (2016) [Chemin existant]

Elements d'intérêt culturel, historique ou architectural

Elements/Constructions à protéger (ponctuel)

Elements/Constructions à protéger (surfacique)

Orientations d'Amenagement et de Programmation "OAP"

OAP sectorielles

OAP situées en densification

OAP thématiques

OAP thématique "densité"

Zones urbaines "U"

Zone Uad - centres-anciens : un rôle de centralité renforcé

Zone Ub2 - extensions pavillonnaires des autres communes - une âme de village conservée

Zone Uh1 - hameaux denses, au caractère patrimonial ou historique avec de la mixité fonctionnelle

Zone Up - grands ensembles bâtis patrimoniaux

Zone UXia - zone d'activités à dominante industrielle : industrie artisanale

Zone UXm - zone d'activités mixte ou indifférenciée

Zones naturelles et forestières "N"

Zone N - naturelle

Zone Nf - naturelle correspondant aux principaux massifs forestiers

Zone Ns - naturelle à sensibilité environnementale

Zones agricoles "A"

Zone A - agricole

Zone Aenr - agricole et zones d'accélération des énergies renouvelables

Secteurs de Taille ET de Capacité d'Accueil Limitées "STECAL"

Zone AXx - STECAL à vocation économique

// CADASTRE

Actualisation du cadastre

Courbes de niveau (relief)

parcelles (Source Etalab : 29/09/2025)

Surface en eau

batiments (Source : Etalab 29/09/2025)

Bâti dur

Bâti léger

0 100 200 m

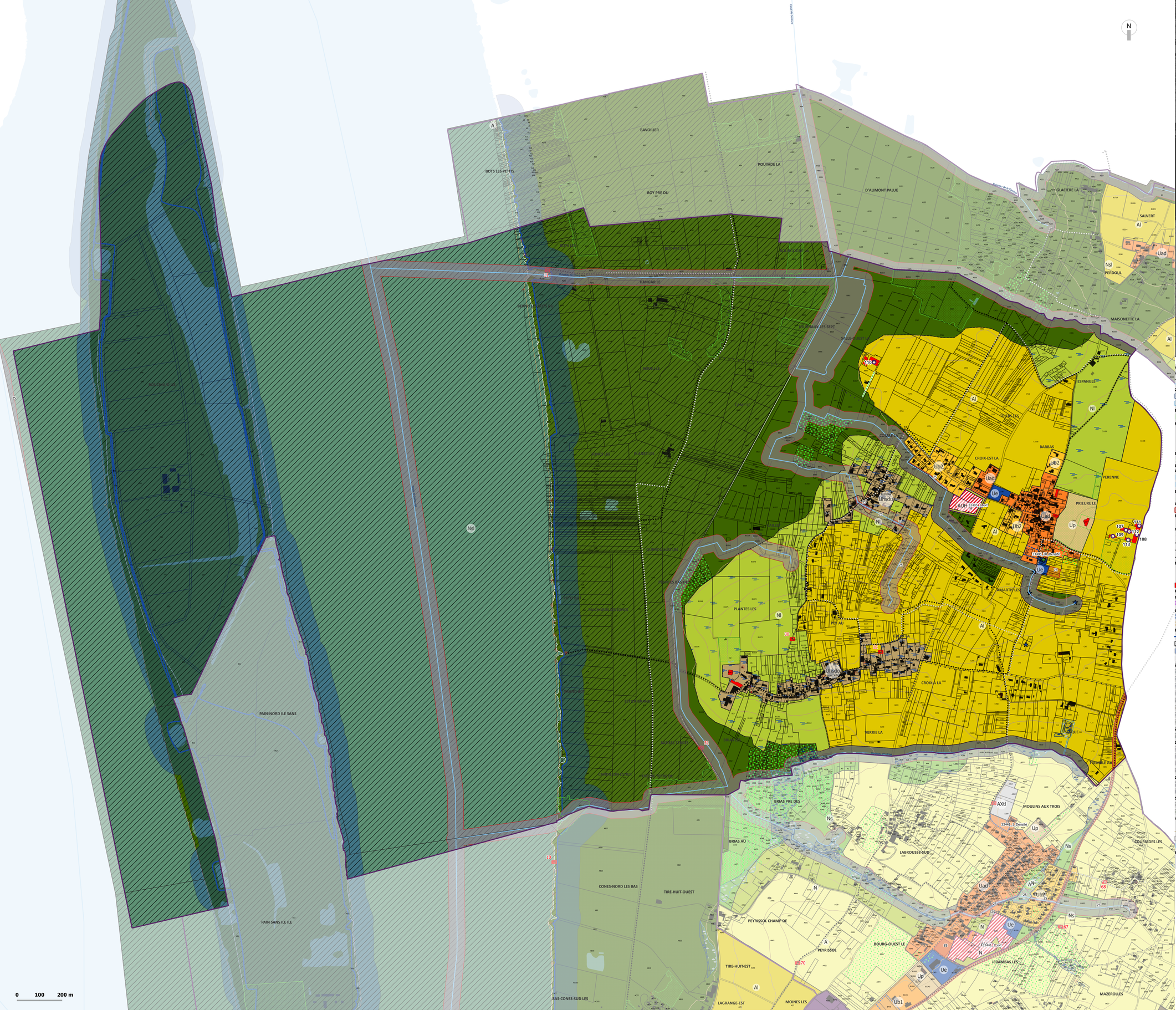

PLUi-H

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLAYE

5.2 Documents graphiques -Commune de ST-GENES-DE-BLAYE

Version : 1 du 25/09/2025

// LEGENDE //

// PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES

_LES DISPOSITIONS RELATIVES A LA TRAME VERTE ET BLEUE "TVB"

Cours d'eau (source loi sur l'eau DDTm33)

Zones humides (inventaire du Syndicat du Moron)

Zones Humides Effectives "ZHE"

Zones Humides Potentielles "ZHP"

Espaces Boisés Classés "EBC"

"EBC" significatifs (communes concernées par la Loi Littoral)

Milieux isolés ayant un intérêt écologique ou paysager

Arbres isolés à préserver, maintenir ou à créer

Sources / Mares

Ruissellement

Linéaires de haies et alignements d'abres à préserver, maintenir ou créer

Linéaires de haies et alignements d'abres à préserver, maintenir ou créer

Les secteurs où les boisements et les haies sont à préserver ou à planter et les abords des cours d'eau à préserver

Abords des cours d'eau à préserver

Tampon de 6 mètres par rapport aux cours d'eau situés en zone U/AU

Tampon de 35 mètres par rapport aux cours d'eau situés en zone A/N

Les secteurs où les boisements et les haies sont à préserver ou à planter

Secteurs ou éléments naturels à protéger

Autres thématiques

Emplacements Réservés "ER" (liste à retrouver dans le réglement écrit)

Bâtiments identifiés comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination (sauf réserve de la commission compétente)

Bâtiments identifiés comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination (sauf réserve de la commission compétente)

Voies et chemins à préserver, maintenir ou à créer

Recensement PLUi-H [Chemin existant]

Schéma vélo CCB 2022 [Chemin existant]

Schéma vélo CCB 2022 [Chemin à créer]

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de la Gironde (2016) [Chemin existant]

Elements d'intérêt culturel, historique ou architectural

Cônes de vue (se référer au réglement écrit pour l'orientation)

Elements/Constructions à protéger (ponctuel)

Elements/Constructions à protéger (surfacique)

Orientations d'Amenagement et de Programmation "OAP"

OAP sectorielles

OAP situées en extension urbaine

OAP thématiques

OAP thématique "densité"

OAP thématique/cadre "économie"

Eléments relatifs à la loi Littoral

Limite Terre-Mer (source Géoservices -nov. 2021)

Espaces Naturels Remarquables "ENR"

Bande des 100 mètres : tampon de 100m à partir de la limite Terre-Mer (titre indicatif)

Espaces Proches du Rivage "EPR"

Zones urbaines "U"

Zone Uad - centres-anciens : un rôle de centralité renforcé

Zone Ub1 - extensions pavillonnaires : une plurifonctionnalité apaisée

Zone Ub2 - extensions pavillonnaires des autres communes - une âme de village conservée

Zone Uh1 - hameaux denses, au caractère patrimonial ou historique avec de la mixité fonctionnelle

Zone Uhsdu - zones urbaines correspondant aux hameaux en Secteur Déjà Urbanisé "SDU" (Saint-Genès-de-Blaye)

Zone Ue - grands sites d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif

Zone Up - grands ensembles bâtis patrimoniaux

Zone UXm - zone d'activités mixte ou indifférenciée

Zones à urbaniser "AU"

Zones AUh - zone à urbaniser à vocation principale habitat

Zones naturelles et forestières "N"

Zone N - naturelle

Zone Nl - naturelle en loi littoral

Zone Ns - naturelle à sensibilité environnementale

Zone Nsl - naturelle à sensibilité environnementale en loi littoral

Zones agricoles "A"

Zone A - agricole

Zone Al - agricole en loi littoral

Secteurs de Taille ET de Capacité d'Accueil Limitées "STECAL"

Zone AXtl - STECAL d'aménagements légers à vocation touristique ou de loisirs

Zone AXx - STECAL à vocation économique

// CADASTRE

Actualisation du cadastre

Courbes de niveau (relief)

parcelles (Source Etalab : 29/09/2025)

Surface en eau

batiments (Source : Etalab 29/09/2025)

Bâti dur

Bâti léger

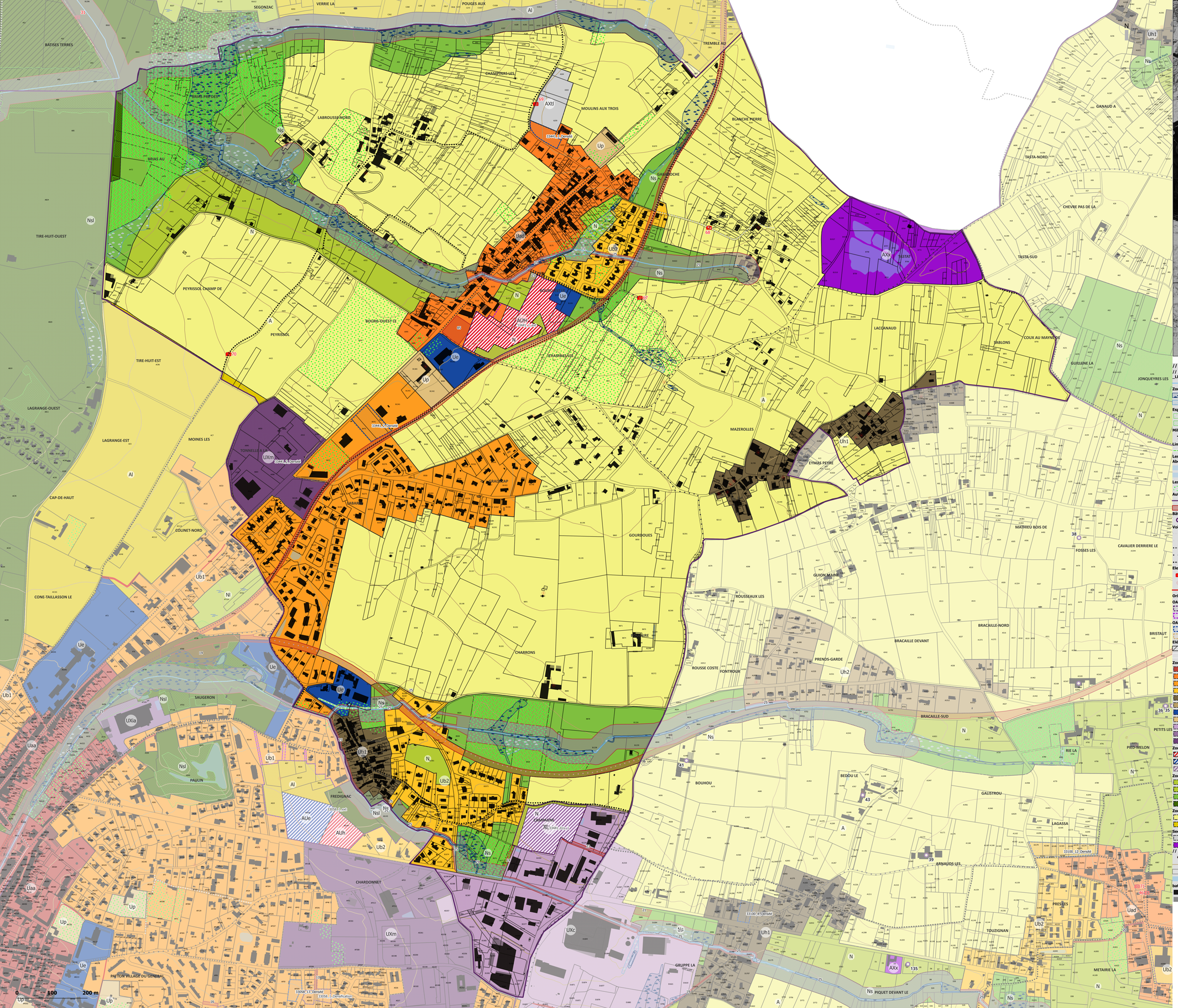

PLUi-H

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLAYE

5.2 Documents graphiques -Commune de ST-MARTIN-LACAUSSADE

// LEGENDE //

// PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES

LES DISPOSITIONS RELATIVES A LA TRAME VERTE ET BLEUE "TVB"

Cours d'eau (source loi sur l'eau DDTm33)

Zones humides (inventaire du Syndicat du Moron)

Zones Humides Effectives "ZHE"

Zones Humides Potentielles "ZHP"

Espaces Boisés Classés "EBC"

"EBC"

"EBC" significatifs (communes concernées par la Loi Littoral)

Milieux isolés ayant un intérêt écologique ou paysager

Ruissellement

Linéaires de haies et alignements d'abres à préserver, maintenir ou créer

Linéaires de haies et alignements d'abres à préserver, maintenir ou créer

Les secteurs où les boisements et les haies sont à préserver ou à planter et les abords des cours d'eau à préserver

Abords des cours d'eau à préserver

Tampon de 6 mètres par rapport aux cours d'eau situés en zone U/AU

Tampon de 35 mètres par rapport aux cours d'eau situés en zone A/N

Les secteurs où les boisements et les haies sont à préserver ou à planter

Secteurs ou éléments naturels à protéger

Autres thématiques

Linéaires commerçant à protéger

Emplacements Réservés "ER" (liste à retrouver dans le réglement écrit)

Bâtiments identifiés comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination (sauf réserve de la commission compétente)

Bâtiments identifiés comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination (sauf réserve de la commission compétente)

Voies et chemins à préserver, maintenir ou à créer

Recensement PLUi-H [Chemin existant]

Recensement PLUi-H [Chemin à créer]

Schéma vélo CCB 2022 [Chemin existant]

Schéma vélo CCB 2022 [Chemin à créer]

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de la Gironde (2016) [Chemin existant]

Elements d'intérêt culturel, historique ou architectural

Cônes de vue (se référer au réglement écrit pour l'orientation)

Elements/Constructions à protéger (ponctuel)

Elements/Constructions à protéger (linéaire)

Orientations d'Amenagement et de Programmation "OAP"

OAP sectorielles

OAP situées en densification

OAP situées en extension urbaine

OAP thématiques

OAP thématique "densité"

OAP thématique/cadre "économie"

Eléments relatifs à la loi Littoral

Espaces Naturels Remarquables "ENR"

Espaces Proches du Rivage "EPR"

Zones urbaines "U"

Zone Uaa - centre-ville de Blaye : un centre ville intense protégé

Zone Uad - centres-anciens : un rôle de centralité renforcé

Zone Ub1 - extensions pavillonnaires : une plurifonctionnalité apaisée

Zone Ub2 - extensions pavillonnaires des autres communes - une âme de village conservée

Zone Uh1 - hameaux denses, au caractère patrimonial ou historique avec de la mixité fonctionnelle

Zone Uh2 - hameaux peu denses avec un tissu urbain plus "lâche" et sans mixité fonctionnelle

Zone Ue - grands sites d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif

Zone Up - grands ensembles bâtis patrimoniaux

Zone UXc - zone d'activités à dominante commerciale

Zone UXia - zone d'activités à dominante industrielle : industrie artisanale

Zone UXm - zone d'activités mixte ou indifférenciée

Zones à urbaniser "AU"

Zones AUh - zone à urbaniser à vocation principale habitat

Zones AUe - zone à urbaniser à vocation principale équipement

Zone AUxia - zone à urbaniser à vocation d'activités à dominante industrielle artisanale

Zones naturelles et forestières "N"

Zone N - naturelle

Zone Nl - naturelle en loi littoral

Zone Ns - naturelle à sensibilité environnementale

Zone Nsl - naturelle à sensibilité environnementale en loi littoral

Zones agricoles "A"

Zone A - agricole

Zone Al - agricole en loi littoral

Secteurs de Taille ET de Capacité d'Accueil Limitées "STECAL"

Zone AXtl - STECAL d'aménagements légers à vocation touristique ou de loisirs

Zone AXx - STECAL à vocation économique

// CADASTRE

Actualisation du cadastre

Courbes de niveau (relief)

parcelles (Source Etalab : 29/09/2025)

Surface en eau

batiments (Source : Etalab 29/09/2025)

Bâti dur

Bâti léger



// LEGENDE //

// PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES

_LES DISPOSITIONS RELATIVES A LA TRAME VERTE ET BLEUE "TVB"

Cours d'eau (source loi sur l'eau DDTm33)

Zones humides (inventaire du Syndicat du Moron)

Zones Humides Effectives "ZHE"

Zones Humides Potentielles "ZHP"

Espaces Boisés Classés "EBC"

"EBC"

"EBC" significatifs (communes concernées par la Loi Littoral)

Milieux isolés ayant un intérêt écologique ou paysager

Arbres isolés à préserver, maintenir ou à créer

Ruissellement

Les secteurs où les boisements et les haies sont à préserver ou à planter et les abords des cours d'eau à préserver

Abords des cours d'eau à préserver

Tampon de 6 mètres par rapport aux cours d'eau situés en zone U/AU

Tampon de 35 mètres par rapport aux cours d'eau situés en zone A/N

Les secteurs où les boisements et les haies sont à préserver ou à planter

Secteurs ou éléments naturels à planter

Secteurs ou éléments naturels à protéger

Autres thématiques

Emplacements Réservés "ER" (liste à retrouver dans le réglement écrit)

Bâtiments identifiés comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination (sauf réserve de la commission compétente)

Bâtiments identifiés comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination (sauf réserve de la commission compétente)

Voies et chemins à préserver, maintenir ou à créer

Recensement PLUi-H [Chemin existant]

Schéma vélo CCB 2022 [Chemin existant]

Schéma vélo CCB 2022 [Chemin à créer]

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de la Gironde (2016) [Chemin existant]

Elements d'intérêt culturel, historique ou architectural

Cônes de vue (se référer au réglement écrit pour l'orientation)

Elements/Constructions à protéger (ponctuel)

Elements/Constructions à protéger (linéaire)

Elements/Constructions à protéger (surfacique)

Orientations d'Amenagement et de Programmation "OAP"

OAP sectorielles

OAP situées en densification

OAP situées en extension urbaine

OAP thématiques

OAP thématique "densité"

Zones urbaines "U"

Zone Uad - centres-anciens : un rôle de centralité renforcé

Zone Ub2 - extensions pavillonnaires des autres communes - une âme de village conservée

Zone Uh1 - hameaux denses, au caractère patrimonial ou historique avec de la mixité fonctionnelle

Zone Uh2 - hameaux peu denses avec un tissu urbain plus "lâche" et sans mixité fonctionnelle

Zone Ue - grands sites d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif

Zone UXia - zone d'activités à dominante industrielle : industrie artisanale

Zones à urbaniser "AU"

Zones AUh - zone à urbaniser à vocation principale habitat

Zones naturelles et forestières "N"

Zone N - naturelle

Zone Nl - naturelle en loi littoral

Zone Nf - naturelle correspondant aux principaux massifs forestiers

Zone Ns - naturelle à sensibilité environnementale

Zone Nsl - naturelle à sensibilité environnementale en loi littoral

Zones agricoles "A"

Zone A - agricole

Zone Al - agricole en loi littoral

Zone Aenr - agricole et zones d'accélération des énergies renouvelables

Secteurs de Taille ET de Capacité d'Accueil Limitées "STECAL"

Zone AXe - STECAL à vocation équipement

Zone AXt - STECAL à vocation touristique ou de loisirs

Zone AXtl - STECAL d'aménagements légers à vocation touristique ou de loisirs

Zone AXx - STECAL à vocation économique

// CADASTRE

Actualisation du cadastre

Courbes de niveau (relief)

parcelles (Source Etalab : 29/09/2025)

Surface en eau

batiments (Source : Etalab 29/09/2025)

Bâti dur

Bâti léger

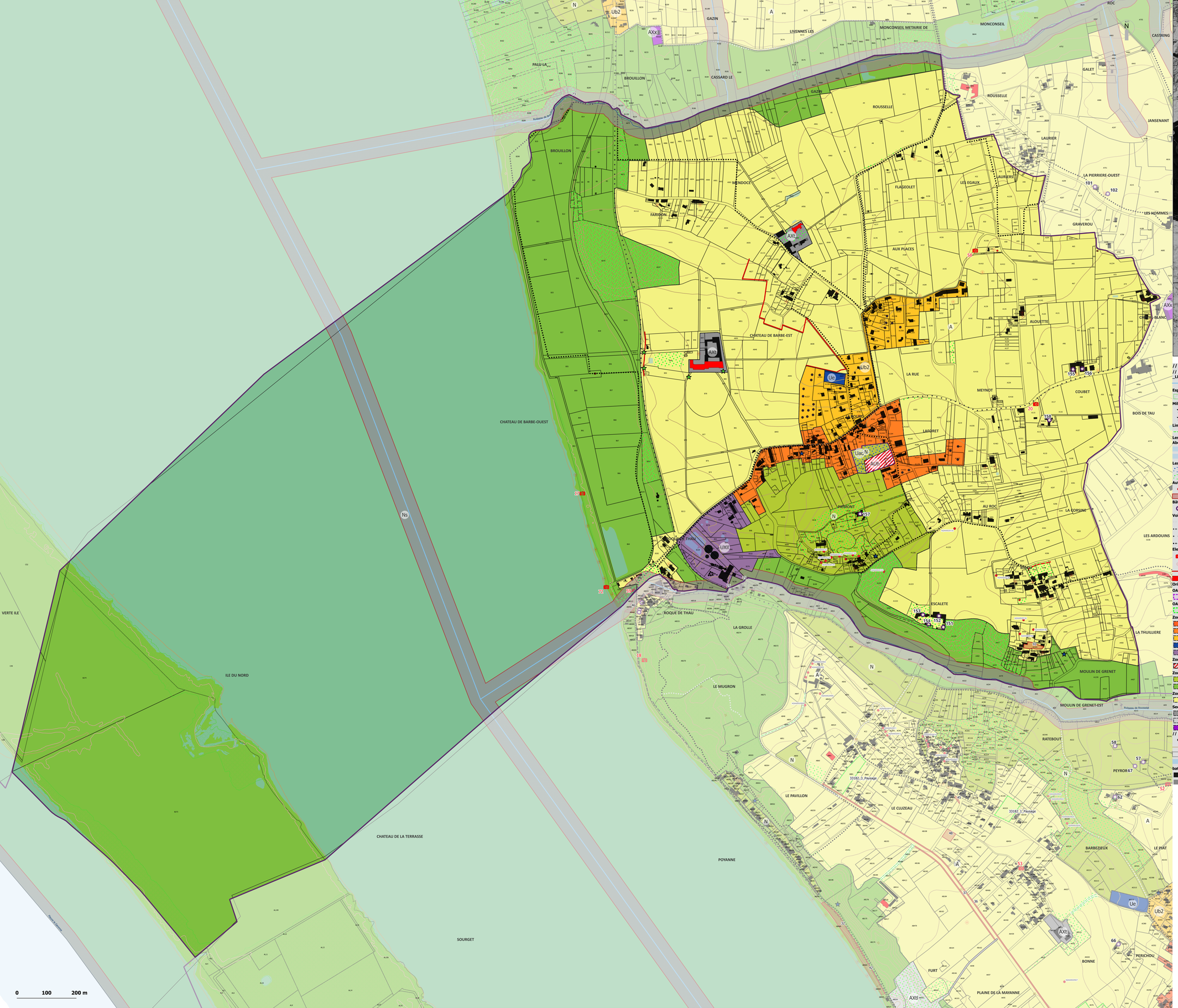

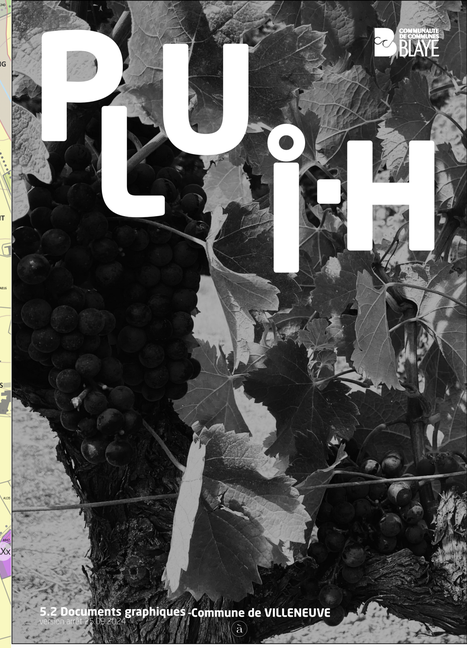
PLUi-H
5.2 Documents graphiques -Commune de VILLENEUVE

// LEGENDE //

// PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES

_LES DISPOSITIONS RELATIVES A LA TRAME VERTE ET BLEUE "TVB"

Cours d'eau (source loi sur l'eau DDTm33)

Espaces Boisés Classés "EBC"

"EBC"

Milieux isolés ayant un intérêt écologique ou paysager

Arbres isolés à préserver, maintenir ou à créer

Sources / Mares

Linéaires de haies et alignements d'abres à préserver, maintenir ou créer

Linéaires de haies et alignements d'abres à préserver, maintenir ou créer

Les secteurs où les boisements et les haies sont à préserver ou à planter et les abords des cours d'eau à préserver

Abords des cours d'eau à préserver

Tampon de 6 mètres par rapport aux cours d'eau situés en zone U/AU

Tampon de 35 mètres par rapport aux cours d'eau situés en zone A/N

Les secteurs où les boisements et les haies sont à préserver ou à planter

Secteurs ou éléments naturels à planter

Secteurs ou éléments naturels à protéger

Autres thématiques

Secteur inconstructible au regard d'une cavité recensée (Source : Géorisques)

Emplacements Réservés "ER" (liste à retrouver dans le réglement écrit)

Bâtiments identifiés comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination (sauf réserve de la commission compétente)

Bâtiments identifiés comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination (sauf réserve de la commission compétente)

Voies et chemins à préserver, maintenir ou à créer

Recensement PLUi-H [Chemin existant]

Schéma vélo CCB 2022 [Chemin existant]

Schéma vélo CCB 2022 [Chemin à créer]

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de la Gironde (2016) [Chemin existant]

Elements d'intérêt culturel, historique ou architectural

Cônes de vue (se référer au réglement écrit pour l'orientation)

Elements/Constructions à protéger (ponctuel)

Elements/Constructions à protéger (linéaire)

Elements/Constructions à protéger (surfacique)

Orientations d'Amenagement et de Programmation "OAP"

OAP sectorielles

OAP situées en extension urbaine

OAP thématiques

OAP thématique "paysage"

Zones urbaines "U"

Zone Uac - centres-anciens des pôles de proximité à la naturalité à préserver

Zone Uad - centres-anciens : un rôle de centralité renforcé

Zone Ub2 - extensions pavillonnaires des autres communes - une âme de village conservée

Zone Ue - grands sites d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif

Zone UXil - zone d'activités à dominante industrielle : industrie lourde

Zones à urbaniser "AU"

Zones AUh - zone à urbaniser à vocation principale habitat

Zones naturelles et forestières "N"

Zone N - naturelle

Zone Ns - naturelle à sensibilité environnementale

Zones agricoles "A"

Zone A - agricole

Secteurs de Taille ET de Capacité d'Accueil Limitées "STECAL"

Zone AXt - STECAL à vocation touristique ou de loisirs

Zone AXtl - STECAL d'aménagements légers à vocation touristique ou de loisirs

Zone AXx - STECAL à vocation économique

// CADASTRE

Actualisation du cadastre

Courbes de niveau (relief)

parcelles (Source Etalab : 29/09/2025)

Surface en eau

batiments (Source : Etalab 29/09/2025)

Bâti dur

Bâti léger